

## COMMUNE – BUDGET PRIMITIF ANNEE 2021

### NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

#### **SOMMAIRE**

1. Le cadre général du Budget Primitif
2. La section de fonctionnement et annexe 1
3. La section d'investissement et annexe 2
4. Les données synthétiques du budget – récapitulation et annexes 3 et 4

Annexe 5 : extrait du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

#### **1. LE CADRE GENERAL DU BUDGET PRIMITIF**

L'article 107 de la Loi N° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) relatif à la publicité des budgets et des comptes.

Dans toutes les Communes et leurs établissements publics, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles devra être annexée au Budget primitif de l'exercice. Conformément au Décret N° 2016-834 du 23 juin 2016, cette note devra être mise en ligne sur le site internet de la Collectivité lorsque celle-ci en est pourvue et permet aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la Commune, elle est disponible sur le site internet de la Commune de MOHON : mohon.fr

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et sincérité. Le Budget primitif constitue un premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la Collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée et transmis au Représentant de l'Etat dans les 15 jours qui suivent son approbation. Par cet acte, le Maire, Ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget pour la période qui s'étend du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le Budget primitif de la Commune a été voté le 09 avril 2021 par le Conseil Municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Il a été établi avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité de services rendus aux habitants, de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt, de mobiliser des subventions auprès des organismes financeurs chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le Budget primitif de notre budget Commune.

Le CCAS ayant été dissous au 31 décembre 2018 et les budgets primitifs annexes de la Cantine Municipale et de la Garderie Municipale ayant été transférés vers la Commune au 31 décembre 2018, les crédits budgétaires pour ces 3 budgets sont intégrés dans le présent budget primitif 2021.

## 2. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

### a) Généralités

Le fonctionnement permet à notre Collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de la Commune. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursements de crédits...).

Pour notre Commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (participations familiales de la cantine et de la garderie, transport scolaire, mise à disposition de salles communales, de locations de terrains communaux ou de logements communaux...) aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement de la Commune pour l'année 2021 représentent 888 648 euros 85 auquel s'ajoute l'excédent de l'année 2020 (+ 587 577 euros 15) soit un total de 1 476 226 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du Personnel Communal et les frais y afférents, les indemnités des Elus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux Associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les dépenses de fonctionnement de l'année 2021 représentent au total 1 476 226 euros.

### b) Les principales dépenses et recettes de la section

Etat détaillé des comptes ci-joint (annexe 1)

c) La fiscalité

Les taux communaux des impôts locaux pour l'année 2021 sont fixés comme suit :

LIBELLES	TAUX APPLIQUES A MOHON
Taxe Foncière Propriétés Bâties	32.08 %
Taxe Foncière des Propriétés Non Bâties	41.52 %

Le produit de la fiscalité locale s'élève : 307 297 euros.

d) Les dotations de l'Etat

Les dotations de l'Etat s'élèvent à 318 487 euros.

**3 .LA SECTION D'INVESTISSEMENT**

a) Généralités

L'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la Commune à moyen ou long terme. Elle concerne les actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat de bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition de véhicule...

Le Budget primitif de la Commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la Commune. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : subventions relatives à la restauration du patrimoine ou l'investissement sur la voirie et les chemins ruraux, la réfection de l'éclairage public...)

Les recettes d'investissement de la Commune pour l'année 2021 représentent 76 648 euros en subventions d'investissement, 61 116 euros 04 en emprunt d'équilibre, 48 795 euros 62 en recettes financières (fctva, taxe d'aménagement et excédent de fonctionnement capitalisé) 4 161 euros de cautions (pour nos logements communaux), 50 000 euros d'opérations pour le compte de tiers, 487 114 euros d'un virement de la section de fonctionnement et 15 600 euros en opération d'ordre auquel s'ajoute un excédent d'investissement reporté 2020 de 103 210 euros 38 et les restes à réaliser 2020 d'un montant de 127 512 euros soit un total général de 974 157 euros 04.

Les dépenses d'investissement de la Commune pour l'année 2021 représentent 611 117 euros en dépenses d'équipement, 62 922 euros 04 en capital des emprunts, 50 000 euros d'opérations pour le compte de tiers, 17 600 euros en opération d'ordre et les restes à réaliser 2020 d'un montant de 232 518 euros soit un total général de 974 157 euros 04.

b) Les principales dépenses et recettes de la section

Etat détaillé des comptes ci-joint (annexe 2)

c) Les principaux projets de l'année 2021 sont les suivantes :

- Travaux de voirie 2021.
- Achat de panneaux de signalisations.
- Travaux d'accessibilité pour les personnes handicapées PMR
- Etude de diagnostic des bâtiments communaux,
- Service technique : aménagement d'un espace grillagé sécurisé avec armoire pour stocker le matériel et construction d'un bac de rétention, achat d'extincteurs, achat d'une armoire pour produits ménagers à la mairie, achat d'une remorque de chantier, achat d'un bac à écurissage pour la collecte des animaux morts.
- Service administratif : achat d'un ordinateur portable pour les Adjoints, achat d'un afficheur digital pour la mairie, achat d'une enceinte bluetooth.
- Centre Culturel du Mille Clubs : achat d'un vidéoprojecteur.
- Eclairage public : effacement de réseaux dans la rue St Vran et la rue de la Pierre Bise.
- Plan Local d'Urbanisme : grenellisation et mise aux normes suite à l'approbation du SCOT.
- Boulangerie : crédits prévus pour acquisition de cet immeuble et travaux minimums.
- Aire de jeux : achat de structures.
- Réserve foncière : achat de terrains dans la rue du Four.
- Logements sociaux communaux : études pour aménager des logements au Lotissement communal du Hameau de Sévigné.

d) Les principales subventions d'investissements ou participations prévues : sont les suivantes :

- subventions pour la voirie 2021 par le Département
- Participation de Morbihan Energies pour l'éclairage public.

**3. LES DONNEES SYNTHETIQUES DU BUDGET PRIMITIF – RECAPITULATION**

a) Recettes et dépenses d'investissement : 974 157 euros 04 dont :

DEPENSES : Crédits reportés 2020 : 232 518 euros

Nouveaux crédits 2021 : 741 639 euros 04.

RECETTES : Crédits reportés 2020 : 127 512 euros

Excédent reporté 2020 : 103 210 euros 38

Nouveaux crédits 2021 : 743 434 euros 66

b) Principaux ratios :

Etat joint (annexe 3)

c) Etat de la dette :

Etats joints (annexe 4)

Pour les Collectivités locales et leurs établissements, les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du CGCT prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à MOHON le 29 avril 2021

Le Maire,

Francis MAHIEUX

The image shows a handwritten signature in black ink over a circular official stamp. The stamp is light blue and contains the text 'MAIRIE' at the top, 'MOHON' in the center, and '(Morbihan)' at the bottom. There are also some smaller, less legible details within the stamp.

ANNEXE 5 – CGCT – extrait de l'article L2313-1 qui suit :

28/04/2021

**ETAT DES COMPTES DETAILLES 2021 DU 1ER JANVIER  
2021**

Reçu en préfecture le 29/04/2021

Affiché le

29 AVR. 2021

ID : 056-215601345-20210409-989-BF

Code	Libellé	Vote
FONCTIONNEMENT		-1 476 226,00
DEPENSES		1 476 226,00
Ch. 011	Charges à caractère général	479 145,00
Art. 6011	Matières premières et fournitures autres que terrains	
Art. 60221	Combustibles et carburants	
Art. 60611	Eau et assainissement	3 100,00
Art. 60612	Énergie - électricité	15 000,00
Art. 60621	Combustibles	20 000,00
Art. 60622	Carburants	3 000,00
Art. 60622B	ESSENCE	
Art. 60622F	FIOUL	
Art. 60623	Alimentation	20 100,00
Art. 60631	Fournitures d'entretien	3 000,00
Art. 60632	Fournitures de petit équipement	8 100,00
Art. 60633	Fournitures de voirie	10 000,00
Art. 60636	Vêtements de travail	950,00
Art. 6064	Fournitures administratives	4 130,00
Art. 6068	Autres matières et fournitures	6 500,00
Art. 611	Contrats de prestations de services	58 800,00
Art. 6132	Locations immobilières	200,00
Art. 6135	Locations mobilières	4 500,00
Art. 61521	Terrains	13 000,00
Art. 615221	Bâtiments publics	40 200,00
Art. 615228	Autres bâtiments	60 000,00
Art. 615231	Voiries	70 000,00
Art. 615232	Réseaux	8 000,00
Art. 61551	Matériel roulant	8 000,00
Art. 61558	Autres biens mobiliers	7 000,00
Art. 6156	Maintenance	9 500,00
Art. 6161	Multirisques	5 325,00
Art. 6168	Autres	3 100,00
Art. 6182	Documentation générale et technique	1 035,00
Art. 6184	Versements à des organismes de formation	3 100,00
Art. 6188	Autres frais divers	50,00
Art. 6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	50,00
Art. 6226	Honoraires	1 500,00
Art. 6227	Frais d'actes et de contentieux	2 000,00
Art. 6231	Annonces et insertions	2 000,00
Art. 6232	Fêtes et cérémonies	9 210,00
Art. 6236	Catalogues et imprimés	5 000,00
Art. 6247	Transports collectifs	48 100,00

28/04/2021

**ETAT DES COMPTES DETAILLES 2021 DU 1ER JANVIER  
2021**

Reçu en préfecture le 29/04/2021

Affiché le 29 AVR. 2021

ID : 056-215601345-20210409-989-BF

Code	Libellé	Vote
Art. 6251	Voyages et déplacements	600,00
Art. 6261	Frais d'affranchissement	5 000,00
Art. 6262	Frais de télécommunications	6 960,00
Art. 627	Services bancaires et assimilés	10,00
Art. 6281	Concours divers (cotisations...)	675,00
Art. 6284	Redevances pour services rendus	4 000,00
Art. 62878	A d'autres organismes	2 700,00
Art. 6288	Autres services extérieurs	1 125,00
Art. 63512	Taxes foncières	4 525,00
Art. 6355	Taxes et impôts sur les véhicules	
Ch. 012	Charges de personnel et frais assimilés	253 535,00
Art. 6218	Autre personnel extérieur	7 500,00
Art. 6336	Cotisations au centre national et aux centres de gestion de	3 215,00
Art. 6411	Personnel titulaire	146 200,00
Art. 6413	Personnel non titulaire	8 000,00
Art. 64162	Emplois d'avenir	
Art. 64168	Autres emplois d'insertion	
Art. 6451	Cotisations à l'u.r.s.s.a.f.	24 200,00
Art. 6453	Cotisations aux caisses de retraites	38 450,00
Art. 6454	Cotisations aux a.s.s.e.d.i.c	600,00
Art. 6455	Cotisations pour assurance du personnel	11 440,00
Art. 6458	Cotisations aux autres organismes sociaux	500,00
Art. 6474	Versements aux autres oeuvres sociales	3 030,00
Art. 6475	Médecine du travail, pharmacie	1 100,00
Art. 6478	Autres charges sociales diverses	
Art. 6488	Autres charges	9 300,00
Ch. 014	Atténuations de produits	1 500,00
Art. 7391171	Dégrèvement de TFNB en faveur jeunes agriculteurs	1 500,00
Art. 739211	Attribution de compensation	
Ch. 022	Dépenses imprévues	60 000,00
Art. 022	Dépenses imprévues	60 000,00
Ch. 023	Virement à la section d'investissement	487 114,00
Art. 023	Virement à la section d'investissement	487 114,00
Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	
Art. 675	Valeurs comptables des immobilisations cédées	
Art. 6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporell	
Ch. 65	Autres charges de gestion courante	112 940,00
Art. 651	Redevances pour concessions, brevets, licences, procédés, lo	
Art. 6518	Autres	3 300,00
Art. 6521	Déficit des budgets annexes à caractère administratif	
Art. 6531	Indemnités	34 000,00

28/04/2021

**ETAT DES COMPTES DETAILLES 2021 DU 1ER JANVIER  
2021**

Reçu en préfecture le 29/04/2021

Affiché le

29 AVR. 2021

ID : 056-215601345-20210409-989-BF

Code	Libellé	Vote
Art. 6532	Frais de mission	500,00
Art. 6533	Cotisations de retraite	1 500,00
Art. 6534	Cotisations de sécurité sociale - part patronale	
Art. 6535	Formation	2 000,00
Art. 6536	Frais de représentation du maire	100,00
Art. 6541	Créances admises en non-valeur	400,00
Art. 6542	Créances éteintes	620,00
Art. 65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales	
Art. 6558	Autres contributions obligatoires	5 000,00
Art. 65738	Autres organismes publics	
Art. 6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres per	61 500,00
Art. 658821	Secours d'urgence	1 000,00
Art. 658828	Autres secours	
Art. 65888	Autres	3 020,00
Ch. 66	Charges financières	21 000,00
Art. 66111	Intérêts réglés à l'échéance	20 100,00
Art. 6615	Intérêts des comptes courants et de dépôts créditeurs	500,00
Art. 6688	Autres	400,00
Ch. 67	Charges exceptionnelles	56 427,00
Art. 6711	Intérêts moratoires et pénalités sur marchés	
Art. 6713	Secours et dots	
Art. 6714	Bourses et prix	
Art. 6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 065,00
Art. 673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	300,00
Art. 6745	Subventions aux personnes de droit privé	300,00
Art. 6748	Autres subventions exceptionnelles	54 762,00
Art. 678	Autres charges exceptionnelles	
Ch. 68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	4 565,00
Art. 6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonction	4 565,00

28/04/2021

**ETAT DES COMPTES DETAILLES 2021 DU 1ER JANVIER  
2021**

Reçu en préfecture le 29/04/2021

Affiché le 29 AVR. 2021

ID : 056-215601345-20210409-989-BF

Code	Libellé	Vote
FONCTIONNEMENT		1 476 226,00
RECETTES		1 476 226,00
Ch. 002	Résultat d'exploitation reporté	587 577,15
Art. 002	Résultat d'exploitation reporté	587 577,15
Ch. 013	Atténuations de charges	940,00
Art. 6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	
Art. 6459	Remboursements sur charges de sécurité sociale et de prévoyance	740,00
Art. 6479	Remboursements sur autres charges sociales	200,00
Ch. 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 000,00
Art. 722	Immobilisations corporelles	2 000,00
Art. 7761	Diff / réal (+) transférées en invest.	
Ch. 70	Produits des services, du domaine et ventes divers	59 980,00
Art. 70128	Autres taxes et redevances d'eau	
Art. 7018	Autres ventes de produits finis	
Art. 7022	Coupes de bois 2	1 500,00
Art. 70311	Concession dans les cimetières (produit net)	1 000,00
Art. 70323	Redevance d'occupation du domaine public communal	20 800,00
Art. 7066	Redevances et droits des services à caractère social	100,00
Art. 7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement	23 880,00
Art. 706811	Redevance d'assainissement collectif	
Art. 7078	Autres marchandises	
Art. 70878	Par d'autres redevables	12 700,00
Ch. 73	Impôts et taxes	392 051,00
Art. 73111	Impôts directs locaux	309 029,00
Art. 7318	Autres impôts locaux ou assimilés	
Art. 73211	Attribution de compensation	22,00
Art. 73221	FNGIR	
Art. 73223	Fonds de péréquation des ressources communales et intercom.	18 000,00
Art. 73224	Fonds départemental des DMTD pour les comm. de - de 5000 hts	65 000,00
Art. 7323	Reversement du prél. de l'Etat sur le produit brut des jeux	
Art. 7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de pu	
Ch. 74	Dotations, subventions et participations	378 377,00
Art. 7411	Dotations forfaitaire	119 846,00
Art. 74121	Dotations de solidarité rurale	181 652,00
Art. 74127	Dotations nationales de péréquation	16 989,00
Art. 744	FCTVA	7 000,00
Art. 74718	Autres	100,00
Art. 7472	Régions	16 000,00
Art. 7473	Départements	
Art. 7478	Autres organismes	4 500,00
Art. 748314	Dotations uniques des compensations spécifiques à la	

28/04/2021

**ETAT DES COMPTES DETAILLES 2021 DU 1ER JANVIER  
2021**

Reçu en préfecture le 29/04/2021

Affiché le

29 AVR. 2021

ID : 056-215601345-20210409-989-BF

Code	Libellé	Vote
Art. 74832	Attribution du fonds départemental de la taxe professionnell	1 000,00
Art. 74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	
Art. 74834	État - compensation au titre des exonérations des taxes fonc	31 290,00
Art. 74835	État - compensation au titre des exonérations de taxe d'habi	
Ch. 75	Autres produits de gestion courante	53 300,00
Art. 752	Revenus des immeubles	44 000,00
Art. 7551	Excédent des budgets annexes à caractère administratif	
Art. 7588	Autres produits divers de gestion courante	9 300,00
Ch. 76	Produits financiers	
Art. 764	Revenus des valeurs mobilières de placement	
Art. 7688	Autres	
Ch. 77	Produits exceptionnels	2 000,85
Art. 7713	Libéralités reçues	
Art. 7714	Recouvrement sur créances admises en non valeur	
Art. 7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion	
Art. 773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par l	300,00
Art. 775	Produits des cessions d'immobilisations	
Art. 7788	Produits exceptionnels divers	1 700,85

28/04/2021

**ETAT DES COMPTES DETAILLES 2021 DU 1ER JANVIER  
2021**

Reçu en préfecture le 29/04/2021

Affiché le

29 AVR 2021

ID : 056-215601345-20210409-989-BF

Code	Libellé	RAR votés N-1	Prop.	Vote
<b>INVESTISSEMENT</b>		-232 518,00	-741 639,04	-741 639,04
<b>DEPENSES</b>		232 518,00	741 639,04	741 639,04
Op. OPFI	Opération financière	468,00	130 522,04	130 522,04
Ch. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			
Art. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté			
Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre section		2 000,00	2 000,00
Art. 192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations			
Art. 2315	Installations, matériel et outillage techniques		2 000,00	2 000,00
Ch. 041	Opérations patrimoniales		15 600,00	15 600,00
Art. 2031	Frais d'études			
Art. 2151	Réseaux de voirie			
Art. 2313	Constructions		15 000,00	15 000,00
Art. 2315	Installations, matériel et outillage techniques		600,00	600,00
Ch. 10	Dotations, fonds divers et réserves			
Art. 1068	Excédents de fonctionnement capitalisés			
Ch. 13	Subventions d'investissement			
Art. 1323	Départements			
Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées	468,00	62 922,04	62 922,04
Art. 1641	Emprunts en euros		59 229,04	59 229,04
Art. 165	Dépôts et cautionnements reçus	468,00	3 693,00	3 693,00
Ch. 27	Autres immobilisations financières			
Art. 275	Dépôts et cautionnements versés			
Art. 2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit p			
Ch. 45	Opérations pour compte de tiers		50 000,00	50 000,00
Art. 4541	Dépenses		50 000,00	50 000,00
Op. 100	<b>VOIRIE</b>	8 190,00	86 410,00	86 410,00
Ch. 20	Immobilisations incorporelles		600,00	600,00
Art. 2031	Frais d'études			
Art. 2033	Frais d'insertion		600,00	600,00
Ch. 21	Immobilisations corporelles		1 000,00	1 000,00
Art. 2152	Installations de voirie			
Art. 21578	Autre matériel et outillage de voirie		1 000,00	1 000,00
Ch. 23	Immobilisations en cours	8 190,00	84 810,00	84 810,00
Art. 2313	Constructions			
Art. 2315	Installations, matériel et outillage techniques	8 190,00	84 810,00	84 810,00
Op. 101	<b>BATIMENTS COMMUNAUX</b>		89 667,00	89 667,00
Ch. 20	Immobilisations incorporelles		10 000,00	10 000,00
Art. 2031	Frais d'études		10 000,00	10 000,00
Art. 2033	Frais d'insertion			
Ch. 21	Immobilisations corporelles		14 000,00	14 000,00
Art. 21311	Hôtel de ville			

28/04/2021

**ETAT DES COMPTES DETAILLES 2021 DU 1ER JANVIER  
2021**

Reçu en préfecture le 29/04/2021

Affiché le

29 AVR. 2021

ID : 056-215601345-20210409-989-BF

Code	Libellé	RAR votés N-1	Prop.	Vote
Art. 21318	Autres bâtiments publics		10 000,00	10 000,00
Art. 2138	Autres constructions			
Art. 21568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile		3 000,00	3 000,00
Art. 2184	Mobilier		1 000,00	1 000,00
Art. 2188	Autres immobilisations corporelles			
Ch. 23	Immobilisations en cours		65 667,00	65 667,00
Art. 2313	Constructions		65 667,00	65 667,00
Art. 2315	Installations, matériel et outillage techniques			
Op. 102	CHAPELLES-EGLISE	2 780,00		
Ch. 20	Immobilisations incorporelles			
Art. 2033	Frais d'insertion			
Ch. 21	Immobilisations corporelles			
Art. 21318	Autres bâtiments publics			
Art. 2138	Autres constructions			
Ch. 23	Immobilisations en cours	2 780,00		
Art. 2313	Constructions	2 780,00		
Op. 103	MAIRIE	1 550,00	25 450,00	25 450,00
Ch. 20	Immobilisations incorporelles	400,00		
Art. 2051	Concessions et droits similaires	400,00		
Ch. 21	Immobilisations corporelles	1 150,00	25 450,00	25 450,00
Art. 21578	Autre matériel et outillage de voirie	1 150,00	18 850,00	18 850,00
Art. 2182	Matériel de transport			
Art. 2183	Matériel de bureau et matériel informatique		1 100,00	1 100,00
Art. 2184	Mobilier		4 200,00	4 200,00
Art. 2188	Autres immobilisations corporelles		1 300,00	1 300,00
Op. 105	CENTRE CULTUREL DU MILLE CLUBS			
Ch. 20	Immobilisations incorporelles			
Art. 2031	Frais d'études			
Art. 2033	Frais d'insertion			
Ch. 21	Immobilisations corporelles			
Art. 2184	Mobilier			
Ch. 23	Immobilisations en cours			
Art. 2313	Constructions			
Art. 2315	Installations, matériel et outillage techniques			
Op. 106	RESERVE FONCIERE		7 000,00	7 000,00
Ch. 21	Immobilisations corporelles		7 000,00	7 000,00
Art. 2112	Terrains de voirie		7 000,00	7 000,00
Op. 107	ECLAIRAGE PUBLIC	211 410,00	107 590,00	107 590,00
Ch. 204	Subventions d'équipement versées		9 000,00	9 000,00
Art. 204181	Autres Org. Pub. - Biens mobiliers, matériel et ét		9 000,00	9 000,00
Ch. 21	Immobilisations corporelles	211 410,00	98 590,00	98 590,00

28/04/2021

**ETAT DES COMPTES DETAILLES 2021 DU 1ER JANVIER  
2021**

Reçu en préfecture le 29/04/2021

Affiché le

29 AVR 2021

ID : 056-215604345-20210409-989-BF

Code	Libellé	RAR votés N-1	Prop.	Vote
Art. 21533	Réseaux câblés	9 000,00	-9 000,00	-9 000,00
Art. 21534	Réseaux d'électrification	202 410,00	107 590,00	107 590,00
Art. 21538	Autres réseaux			
Op. 108	PLAN LOCAL D URBANISME	2 000,00	130 000,00	130 000,00
Ch. 20	Immobilisations incorporelles	2 000,00	130 000,00	130 000,00
Art. 202	Frais, documents urbanisme, numérisation cadastre	2 000,00	130 000,00	130 000,00
Op. 109	CLUB HOUSE			
Ch. 20	Immobilisations incorporelles			
Art. 2031	Frais d'études			
Art. 2033	Frais d'insertion			
Ch. 23	Immobilisations en cours			
Art. 2313	Constructions			
Art. 2315	Installations, matériel et outillage techniques			
Op. 113	DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L INCENDIE	6 120,00		
Ch. 20	Immobilisations incorporelles	6 120,00		
Art. 2031	Frais d'études	6 120,00		
Op. 114	BODIEU			
Ch. 21	Immobilisations corporelles			
Art. 2132	Immeubles de rapport			
Op. 115	BOULANGERIE		150 000,00	150 000,00
Ch. 21	Immobilisations corporelles		100 000,00	100 000,00
Art. 2132	Immeubles de rapport		100 000,00	100 000,00
Ch. 23	Immobilisations en cours		50 000,00	50 000,00
Art. 2313	Constructions		50 000,00	50 000,00
Op. 116	AIRE DE JEUX		10 000,00	10 000,00
Ch. 21	Immobilisations corporelles		10 000,00	10 000,00
Art. 2184	Mobilier		10 000,00	10 000,00
Op. 118	LOGEMENTS SOCIAUX COMMUNAUX		5 000,00	5 000,00
Ch. 20	Immobilisations incorporelles		5 000,00	5 000,00
Art. 2031	Frais d'études		5 000,00	5 000,00

28/04/2021 **ETAT DES COMPTES DETAILLES 2021 DU 1ER JANVIER 2021**

Reçu en préfecture le 29/04/2021

Affiché le 29 AVR. 2021

ID : 056-215601345-20210409-989-BF

Code	Libellé	RAR votés N-1	Prop.	Vote
INVESTISSEMENT		127 512,00	846 645,04	846 645,04
RECETTES		127 512,00	846 645,04	846 645,04
Op. OPFI	Opération financière	16 230,00	708 881,00	708 881,00
Ch. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		103 210,38	103 210,38
Art. 001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		103 210,38	103 210,38
Ch. 021	Virement de la section d'exploitation (recettes)		487 114,00	487 114,00
Art. 021	Virement de la section d'exploitation		487 114,00	487 114,00
Ch. 024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)			
Art. 024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)			
Ch. 040	Opérations d'ordre de transfert entre section			
Art. 192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations			
Art. 2111	Terrains nus			
Art. 2115	Terrains bâtis			
Art. 21578	Autre matériel et outillage de voirie			
Art. 2182	Matériel de transport			
Art. 2188	Autres immobilisations corporelles			
Ch. 041	Opérations patrimoniales		15 600,00	15 600,00
Art. 1328	Autres			
Art. 2031	Frais d'études		15 000,00	15 000,00
Art. 2033	Frais d'insertion		600,00	600,00
Ch. 10	Dotations, fonds divers et réserves		48 795,62	48 795,62
Art. 10222	FCTVA		46 500,00	46 500,00
Art. 10223	TLE			
Art. 10226	Taxe d'aménagement		500,00	500,00
Art. 1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		1 795,62	1 795,62
Ch. 13	Subventions d'investissement	16 230,00		
Art. 1383	Départements	16 230,00		
Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées		4 161,00	4 161,00
Art. 165	Dépôts et cautionnements reçus		4 161,00	4 161,00
Ch. 27	Autres immobilisations financières			
Art. 2764	Créances sur des particuliers et autres personnes de droit p			
Ch. 45	Opérations pour compte de tiers		50 000,00	50 000,00
Art. 4542	Travaux effectués d'office pour le compte de tiers recettes		50 000,00	50 000,00
Op. 100	VOIRIE	27 708,00	17 465,00	17 465,00
Ch. 13	Subventions d'investissement	27 708,00	17 465,00	17 465,00
Art. 1323	Départements		16 490,00	16 490,00
Art. 13248	Autres communes			
Art. 1327	Budget communautaire et fonds structurels			
Art. 1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux	27 708,00	975,00	975,00
Art. 1348	Autres			
Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées			

28/04/2021

**ETAT DES COMPTES DETAILLES 2021 DU 1ER JANVIER  
2021**

Reçu en préfecture le 29/04/2021

Affiché le

29 AVR 2021

ID : 056-215601348-20210409-989-BF

Code	Libellé	RAR votés N-1	Prop.	Vote
Art. 1641	Emprunts en euros			
Op. 101	BATIMENTS COMMUNAUX			
Ch. 13	Subventions d'investissement			
Art. 1323	Départements			
Art. 1327	Budget communautaire et fonds structurels			
Art. 1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux			
Ch. 23	Immobilisations en cours			
Art. 2313	Constructions			
Op. 102	CHAPELLES-EGLISE	2 714,00	43,00	43,00
Ch. 13	Subventions d'investissement	2 714,00	43,00	43,00
Art. 1323	Départements	2 714,00	43,00	43,00
Art. 1327	Budget communautaire et fonds structurels			
Art. 1328	Autres			
Art. 1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux			
Op. 103	MAIRIE			
Ch. 13	Subventions d'investissement			
Art. 1322	Régions			
Art. 1328	Autres			
Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées			
Art. 1641	Emprunts en euros			
Op. 105	CENTRE CULTUREL DU MILLE CLUBS			
Ch. 13	Subventions d'investissement			
Art. 1323	Départements			
Art. 1327	Budget communautaire et fonds structurels			
Art. 1341	Dotation d'équipement des territoires ruraux			
Art. 1347	Dotation de soutien à l'investissement local			
Op. 107	ECLAIRAGE PUBLIC	80 860,00	120 256,04	120 256,04
Ch. 13	Subventions d'investissement	80 860,00	59 140,00	59 140,00
Art. 1327	Budget communautaire et fonds structurels			
Art. 1328	Autres	80 860,00	59 140,00	59 140,00
Ch. 16	Emprunts et dettes assimilées		61 116,04	61 116,04
Art. 1641	Emprunts en euros		61 116,04	61 116,04

Code INSEE  
56134COMMUNE DE MOHON  
COMMUNE DE MOHON 260

<b>I – INFORMATIONS GENERALES</b>	<b>I</b>
<b>INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES</b>	<b>A</b>

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	993
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	120
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	
PLOERMEL COMMUNAUTE	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
0	0	0	0

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	996.08	0
2	Produit des impositions directes/population	311.21	0
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	892.9	0
4	Dépenses d'équipement brut/population	615.42	0
5	Encours de dette/population	437.1	0
6	DGF/population	320.73	0
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	25.63 %	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	118.6528 %	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	68.92 %	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	48.9524 %	0

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

**IV – ANNEXES**  
**ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE**

**IV**  
**A2.2**

**A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)**

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après ouverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICM de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		434 035,97					59 229,04	20 086,44	0,00	0,00
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		434 035,97					59 229,04	20 086,44	0,00	0,00
0	N	0,00	A-1	191 435,43	7,00		6,000		22 806,67	11 486,13	0,00	0,00
0	N	0,00	A-1	62 499,85	3,75		4,080		16 666,68	2 295,00	0,00	0,00
00048449971	N	0,00	A-1	180 100,69	8,00		3,650		19 755,69	6 305,31	0,00	0,00
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour MIEP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locales-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total général</b>		<b>0,00</b>		<b>434 035,97</b>					<b>59 229,04</b>	<b>20 086,44</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Envoyé en préfecture le 29/04/2021

Reçu en préfecture le 29/04/2021

Affiché le

29 AVR 2021

ID : 056-215601345-20210405-989-BF

Les budgets de la commune restent déposés à la mairie et, le cas échéant, ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours éventuellement leur notification après règlement par le représentant de la commune.

Envoyé en préfecture le 29/04/2021

Reçu en préfecture le 29/04/2021

Affiché le

ID : 056-215601345-20210409-989-BF

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, les documents budgétaires, sans préjudice des dispositions de l'article L2343-2, sont assortis en annexe :

1° De données synthétiques sur la situation financière de la commune ;

2° De la liste des concours attribués par la commune sous forme de prestations en nature ou de subventions. Ce document est joint au seul compte administratif ;

3° De la présentation agrégée des résultats afférents au dernier exercice connu du budget principal et des budgets annexes de la commune. Ce document est joint au seul compte administratif ;

4° De la liste des organismes pour lesquels la commune :

a) détient une part du capital ;

b) a garanti un emprunt ;

c) a versé une subvention supérieure à 75 000 euros ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme.

La liste indique le nom, la raison sociale et la nature juridique de l'organisme ainsi que la nature et le montant de l'engagement financier de la commune ;

5° Supprimé ;

6° D'un tableau retraçant l'encours des emprunts garantis par la commune ainsi que l'échéancier de leur amortissement ;

7° De la liste des délégataires de service public ;

8° Du tableau des acquisitions et cessions immobilières mentionné au c de l'article L 300-5 du code de l'urbanisme ;

9° D'une annexe retraçant l'ensemble des engagements financiers de la collectivité territoriale ou de l'établissement public résultant des contrats de partenariat prévus à l'article L 1414-1 ;

10° D'une annexe retraçant la dette liée à la part investissements des contrats de partenariat.

Lorsqu'une décision modificative ou le budget supplémentaire a pour effet de modifier le contenu de l'une des annexes, celle-ci doit être à nouveau produite pour le vote de la décision modificative ou du budget supplémentaire.

Dans ces mêmes communes de 3 500 habitants et plus, les documents visés au 1° font l'objet d'une insertion dans une publication locale diffusée dans la commune.

Les communes et leurs groupements de 10 000 habitants et plus ayant institué la taxe d'enlèvement des ordures ménagères et qui assurent au moins la collecte des déchets ménagers retracent dans un état spécial annexé aux documents budgétaires, d'une part, le produit perçu de la taxe précitée et les dotations et participations reçues pour le financement du service, liées

*notamment aux ventes d'énergie ou de matériaux, aux soutiens aides publiques, et d'autre part, les dépenses, directes et indirectes, appartenant à l'exercice de la compétence susmentionnée.*

Envoyé en préfecture le 29/04/2021  
Reçu en préfecture le 29/04/2021  
Affiché le  
ID : 056-215601451210091989-BF

*Les établissements publics de coopération intercommunale et les communes signataires de contrats de ville présentent annuellement un état, annexé à leur budget, retraçant les recettes et les dépenses correspondant aux engagements pris dans le cadre de ces contrats. Y figurent l'ensemble des actions conduites et des moyens apportés par les différentes parties au contrat, notamment les départements et les régions, en distinguant les moyens qui relèvent de la politique de la ville de ceux qui relèvent du droit commun.*

*Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.*

*Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.*

*La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.*

*Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article.*

